

SUISSE

Vers un bénéfice de 10 milliards

BNS. La forte hausse du prix de l'or et les positions en monnaies étrangères expliquent le résultat élevé de la banque centrale.

PHILIPPE REY

La Banque nationale suisse (BNS) devrait avoir réalisé un bénéfice de 10 milliards de francs pour l'exercice 2009 (contre une perte de 4,7 milliards en 2008). Deux sources principales expliquent ce résultat élevé. La première est une plus-value de 7,3 milliards de francs sur son stock d'or, du fait de la forte hausse du prix de l'or. Par ailleurs, en dégageant un résultat de 2 milliards de francs, les positions en monnaies étrangères ont largement bénéficié de la reprise sur les marchés financiers. Le résultat estimé à 10 milliards permettra à la BNS d'augmenter la réserve pour distributions futures de plus de 4 milliards de francs. Ainsi, après l'affec-

tation d'environ 3 milliards à la provision pour réserves monétaires (ce qui est supérieur à ce qui était prévu à fin septembre) et la distribution convenue de 2,5 milliards à la Confédération et aux cantons, la réserve pour distributions futures s'élèvera à près de 19 milliards de francs.

Le résultat de la BNS dépend surtout de l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux; il subit généralement de fortes fluctuations. Prévoir son évolution confine à de la spéculation. En d'autres termes, le résultat de la BNS est imprévisible. La réserve pour distributions futures est alimentée par le résultat annuel, après déduction du montant, attribué, conformément à la loi, à la



PHILIPP HILDEBRAND. Le président de la BNS démontre la nécessité de renforcer ses fonds propres.

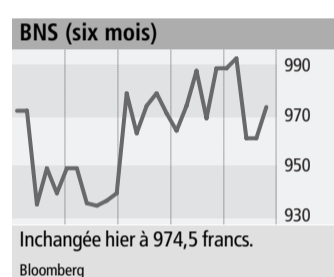
provision pour réserves monétaires. Celles-ci se montaient à 41,3 milliards de francs à fin septembre 2009, au regard d'un total du bilan de 205,8 milliards.

La BNS est tenue de constituer des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Les provisions sont relevées au rythme annuel auquel croît l'économie. Mais le conseil de banque a décidé en décembre dernier de renforcer la dotation en fonds propres de la BNS en doublant le rythme d'alimentation des provisions au cours des cinq prochaines années. Cette décision a été motivée par l'augmentation du niveau des risques de marché et de crédit contenu dans le bilan de la BNS (création du fonds de stabilisation SNB StabFund et aug-

mentation des réserves de devises). Cette décision ne devrait cependant pas compromettre la distribution des bénéfices, à hauteur de 2,5 milliards de francs par année, jusqu'à la fin de la période convenue avec la Confédération et les cantons (2017). Que restera-t-il pour les actionnaires de la BNS? Sur le bénéfice porté au bilan, un dividende représentant au maximum 6% du capital-actions (de 25 millions de francs) est versé, ce qui correspond à 1,5 million de francs! Le montant restant revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Une véritable manne. ■

La portion infinitésimale

Estimer la valeur intrinsèque de l'action nominative BNS, qui est cotée sur le marché SIX Swiss Exchange, n'est pas simple. Un constat: le versement inique, comme si l'on tient ce titre pour une obligation, d'un dividende de 1,5 million de franc aux actionnaires, dont la plupart sont des cantons, qui touchent déjà une part de la distribution convenue de 2,5 milliards de francs par an. Le capital social de 25 millions de francs est valorisé sur le marché à 97,5 millions de francs, ce qui correspond à 974,5 francs par action. La provision pour réserves monétaires et la réserve pour distributions futures, d'une part, ainsi que les immobilisations cor-



porelles et les participations, d'autre part, laissent supposer que l'action est sous-évaluée. Le bilan de la BNS est conservateur. Certes, on doit prendre en considération les risques liés aux placements du fonds de stabilisation (21,8 milliards de francs à fin septembre 2009). La BNS a deux participations principales: 33% d'Orell

Füssli Holding, la maison-mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck, qui fabrique les billets de banque suisses, et 3% de la BRI, comptabilisées respectivement à 57 millions et 90 millions de francs à fin 2008. La valeur boursière d'Orell Füssli s'élève maintenant à environ 271 millions de francs. La participation de la BNS atteint donc actuellement près de 90 millions, soit moins de sa valeur réelle. Par ailleurs, la BNS totalisait des immobilisations corporelles pour 367 millions de francs environ à fin septembre 2009, dont l'essentiel consiste en terrains et bâtiments (une valeur d'assurance incendie de plus de 400 millions de francs). (PR)

Secret bancaire: apprendre à résister

Les pressions de l'Europe ne cesseront pas. Il faut donc savoir ce qui se prépare. Participer plus activement aux forums internationaux.

En acceptant, en mars 2009, de fournir des renseignements bancaires à la demande de pays tiers, la Suisse a fait un pas énorme. Qu'a-t-elle obtenu en retour? Pas grand-chose, selon les six participants au débat organisé mercredi soir à Fribourg par l'Organisme d'autorégulation des gérants de patrimoine (OARG). Après cette érosion du secret bancaire, qui a créé un profond désarroi, tous croient pourtant à la possibilité d'en maintenir un minimum. Et s'insurgent contre ce fatalisme qui verrait l'Europe imposer sa loi et le très redouté échange automatique d'informations.

L'Etat doit-il aller plus loin dans la régulation en emboîtant le pas à ce projet d'impôt à la source libérateur (système Rubik)? Xavier Oberson, professeur de droit fiscal, n'est pas un supporter. «Le problème de fond? Ce n'est pas praticable techniquement car il s'agirait d'appliquer le droit fiscal de 27 pays de résidence. C'est du bilatéral alors qu'il faudrait une négociation globale, comme pour la Directive sur l'épargne, un modèle européen unique». Dans le même sens, le directeur de l'Observatoire de la finance, Paul Dembinski, estime aussi «irréaliste» la myriade d'accords qu'il faudrait conclure. Et selon le conseiller national Jean-François Rime (UDC/FR), «la France et l'Allemagne, qui veulent l'échange automatique, ne seront pas intéressées». La petite Suisse ne réussira donc pas à diviser l'Europe. Paul Cuendet, secrétaire général du Groupement des banquiers privés genevois, imagine le contraire. «On trouvera bien, parmi ceux qui ont

des difficultés financières, des Etats avec qui danser. Et définir des modules schématisés par pays est une piste à explorer». Si l'on discute du système Rubik, «une réponse assez appropriée», selon le conseiller aux Etats Alain Berset (PS/FR), c'est que l'on veut répondre aux clients soucieux de discrétion et aux Etats qui perdent des recettes fiscales. Pas le bon moyen, rétorque Franz de Planta, président de l'OARG. «C'est une régulation trop lourde, et qui réduit l'évasion fiscale à de l'argent sale». Et n'oublions pas, sur-enchérit Jean-François Rime, que «l'argent non-déclaré est le résultat d'une fiscalité confiscatoire».

Alors quelle alternative reste-t-il à la Suisse, qui gère 30% de la fortune privée mondiale, pour ne pas voir s'effiloche trop ses parts des marchés? La commission d'enquête sur l'UBS, en discussion, peut aider à savoir pourquoi le pays «a cédé à la panique». Et l'inscription du secret bancaire dans la Constitution? C'est «quelque- chose qu'un pays entreprend quand il ne sait plus quoi faire», résume Alain Berset. Finalement, tous les intervenants tombent d'accord: il ne faut plus négocier sans obtenir de contrepartie. Et exiger des autres pays qu'ils en fassent autant que la Suisse, vérifier si les nouvelles conventions de double imposition sont bien appliquées. Et la suspension de celle conclue avec la France est un bon signe de fermeté. La consolidation c'est bien, mais les pressions ne cesseront pas. Il faut donc savoir ce qui se prépare, participer aux forums internationaux et non pas les boudier. Et pour négocier, il faut très bien connaître ce qui se passe à l'extérieur. Or, ce type de réflexions sont privatisées en Suisse. Ce qui n'est pas nécessairement dans l'intérêt du pays. L'autorégulation, souhaitée par Franz de Planta, devrait allier l'expérience des hommes du terrain et la connaissance de l'administration. Serait-ce la seule et bonne voie à suivre? – (La Liberté)

Les capitaux italiens régularisés au Tessin

Les comptes en question ont changé de titulaires pour être placés au nom de sociétés fiduciaires italiennes sans quitter les banques tessinoises.

Une bonne partie des capitaux italiens placés dans les banques tessinoises ont été rapatriés «virtuellement». Cela signifie qu'ils n'ont pas pris le chemin du retour vers l'Italie mais ont été régularisés fiscalement sur place. «Il règne une certaine confusion véhiculée par les médias en ce qui concerne les rapatriements effectifs des capitaux italiens vers la Péninsule» a expliqué jeudi Franco Citterio, directeur de l'Association bancaire tessinoise (ABT).

«En fait, si nombre de comptes ont effectivement été bouclés et ramenés en Italie à la faveur de la troisième amnistie fiscale, une bonne partie a été régularisée dans nos banques.» Pour procéder à cette fiscalisation, les comptes en question ont changé de titulaires pour être placés au nom de sociétés fiduciaires italiennes par exemple. Lancée en septembre 2009 par le ministre italien de l'économie Giu-

lio Tremonti, la troisième amnistie fiscale a été prolongée jusqu'en avril: «cette troisième prolongation devrait aussi être la dernière» souligne M. Citterio.

Le directeur de l'ABT estime que l'amnistie actuelle aura en fin de compte moins d'effet sur l'économie bancaire tessinoise que les deux précédentes: «en 2001 et 2003», explique-t-il, «des amnisties fiscales avaient coïncidé avec une baisse des marchés boursiers.

En 2009 en revanche, la bourse a repris, compensant ainsi les effets de cette troisième amnistie».

En ce qui concerne les répercussions sur les emplois du secteur bancaire tessinois, Franco Citterio est relativement optimiste: «nous sommes en train de réaliser une étude que nous présenterons au début de février mais je peux affirmer que, pour l'heure, les grands instituts ont été relativement peu touchés».

M. Citterio rappelle que la place financière de Lugano ne dépend plus uniquement des capitaux italiens: «nos clients proviennent aussi d'Amérique du sud, des pays de l'est ou du Moyen-Orient». Même s'il reconnaît que l'activité est moins diversifiée que celle des places de Zurich ou Genève – (ats)

Affaire Falciani: la France s'exécute

Remise des documents bancaires à la Suisse. Rencontres bilatérales prévues à Davos. Solution en vue.

La France joue l'apaisement dans l'affaire Falciani. Paris a remis à la Suisse les documents bancaires saisis dans le cadre de cette affaire, tout en en conservant un exemplaire. Des rencontres bilatérales à haut niveau sont prévues la semaine prochaine à Davos. Les documents réclamés par Berne ont été remis jeudi à l'ambassade de Suisse à Paris, ont indiqué un porte-parole du ministère français de la justice, Guillaume Didier, et un responsable du parquet général d'Aix-en-Provence, Achille Kiriakides. La quantité de pièces restituées n'a pas été précisée. A Berne, le Département fédéral des finances (DFF) a salué cette décision. Le porte-parole du Ministère public de la Confédération (MPC), Jeannette Balmer, a

de son côté estimé que «l'entraide judiciaire devrait avoir été exécutée à la fin janvier», précisant que les pièces saisies en France n'étaient «pas encore parvenues» au MPC. La France a conservé «des originaux ou des copies», a précisé M. Didier. Car les justices suisse et française peuvent travailler sur des copies certifiées conformes, selon lui. Le ministre français au budget Eric Woerth a proposé mardi au conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz de mettre sur pied un groupe de travail commun «pour essayer d'aboutir à une interprétation de la convention partagée par les deux Etats, et qui respecte les engagements pris». «Une solution est en vue», a renchéri jeudi le porte-parole du DFF, Roland Meier. – (ats)

AFFAIRE UBS: la Finma fait recours au TF

Le Tribunal fédéral (TF) devra se prononcer sur la légalité de la remise aux autorités américaines des noms de 300 clients de l'UBS par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma). Celle-ci a décidé jeudi de saisir la Haute Cour. Dans une décision rendue le 5 janvier, le Tribunal administratif fédéral, autorité de première instance dans ce litige, avait considéré que le transfert de ces données n'aurait pas dû intervenir en vertu des dispositions sur la faillite de la loi sur les banques. – (ats)

BANQUE MIGROS: reprise de Swisslease

La banque Migros reprend le spécialiste du leasing Swisslease, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. Grâce à cette reprise, la Banque Migros renforce son engagement dans le domaine du leasing. Elle pourra ainsi proposer toute la palette des prestations de financement dans le segment Clientèle Entreprise, note-t-elle dans un communiqué jeudi. Swisslease, fondée en 1997, s'est spécialisée dans le leasing de biens d'investissements et de véhicules d'entreprise. – (ats)

WEGELIN: ouverture d'une succursale à Lucerne

Wegelin & Co., banquiers privés, a ouvert une succursale à Lucerne. Cette agence est la douzième en Suisse, indique jeudi l'institut saint-gallois. Cette ouverture représente un nouveau pas dans la stratégie de croissance organique sur le marché suisse, que la banque privée poursuit depuis plus de dix ans, ajoute la société. La succursale est dirigée par Ernst Steger.

BCNW: bénéfice net stable pour la banque

La Banque cantonale de Nidwald a dégagé en 2009 un bénéfice net de 14,93 millions de francs, pratiquement identique aux 14,92 millions de l'année précédente. Son bénéfice brut a pour sa part crû de 14,2% à 27,2 millions, a-t-elle annoncé jeudi. La part du bénéfice qui sera versée au demicanton de Suisse centrale se monte à 8,96 millions, pratiquement inchangée d'une année à l'autre. – (ats)